

VILLE DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 10 juillet 2017, à 19h30, à l'hôtel de ville située au 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé sur le lot 5 114 022 sis au 4230 Chaussegros de Léry, portant le matricule 8092 77 9986.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre une distance de la ligne des hautes eaux à 25 mètres au lieu de 30 mètres tel que prescrit à l'article 20.2.3.4 du règlement de zonage.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de cette demande sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Ville de Portneuf, ce 22 juin 2017.

France Marcotte
Greffière